



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture et
des forêts DIAF
Ruelle de Notre-Dame 2
Case Postale
1701 Fribourg
courriel

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/ms 2018-PrD-311 et 2018-Trans-80
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 14 novembre 2018

Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance sur la sécurité alimentaire (RSAI) - Consultation interne

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,
Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 11 octobre 2018 de M. D. Castella, Conseiller d'Etat et
Directeur, concernant l'objet cité en référence et remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance 13 novembre 2018. Elle ne se prononce que sur les
aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25
novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur
l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

ad article 18b alinéa 1 phrase 2

La Commission relève qu'en ce qui concerne la conservation du carnet de bord, si celui-ci comporte
des inscriptions chaque année, il peut être conservé indéfiniment, ce qui est contraire à la protection
des données.

La Commission demande à ce que la disposition soit reformulée, de manière à limiter la durée de
conservation du carnet de bord à cinq ans au maximum.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a aucune remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le
Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président